

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 7 juin 2024

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 7 juin 2024

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 21 juin 2024

POLITIQUE D04 MOYENS FINANCIERS**Compte de gestion, compte administratif 2023 - budget principal**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, et L.3312-2 à 7 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 juillet 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2018-CD-1-5732.1 en date 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2022-CD-1-7293.1 en date du 16 décembre 2022 adoptant le budget primitif 2023 du budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2023-CD-1-7433.1 du 21 avril 2023 adoptant la décision modificative 2023 du budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2023-CD-1-7455.1 du 30 juin 2023 adoptant le budget supplémentaire 2023 du budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2023-CD-1-7688.1 du 17 novembre 2023 adoptant la décision modificative n°2 2023 du budget principal ;

Vu le compte de gestion 2023 du budget principal, présenté par Madame le Payeur Départemental ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sa Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Dit que le compte de gestion 2023 du budget principal du Département présenté par Madame le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes à celles constatées au sein du compte administratif, est approuvé.

Dit que les résultats du compte administratif 2023 du budget principal du département des Yvelines sont arrêtés comme suit :

	Résultats Budget Principal
Fonctionnement en € :	
Dépenses :	
Prévus :	1 545 502 983,55
Réalisées :	1 383 418 118,36
	<i>Dont dépenses rattachées :</i> 57 581 609,38
Recettes :	
Prévus :	1 545 502 983,55
Réalisées :	1 338 938 844,49
	<i>Dont recettes rattachées :</i> 19 122 582,51
Résultats d'exécution 2023 en fonctionnement :	-44 479 273,87
Excédent de fonctionnement de 2022 reporté en 2023 :	213 905 149,80
Résultats de l'exercice 2023 en fonctionnement :	169 425 875,93
Investissement en € :	
Dépenses :	
Prévus :	754 279 467,35
Réalisées :	515 036 520,61
Recettes :	
Prévus :	754 279 467,35
Réalisées :	503 674 022,77
	<i>Dont affectation du résultat:</i> 150 345 433,78
Résultats d'exécution 2023 en investissement :	-11 362 497,84
Solde d'exécution d'investissement de 2022 reporté en 2023 :	-116 368 524,36
Résultats de l'exercice 2023 en investissement :	-127 731 022,20
Résultat de l'exercice 2023 global en € :	41 694 853,73
Solde des restes à réaliser en investissement de l'exercice 2021 en € :	-196 576,02
Résultats définitifs 2023 en € :	41 498 277,71

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 21 juin 2024**Compte de gestion, compte administratif 2023 - budget principal**

Délibération

Président de la séance : Pierre Fond

Secrétaire : Geoffroy Bax de Keating

Votent POUR (40) : Myriam Aourir, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Raphaël NIVOIT, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Est sorti (1) : Pierre Bédier.

Absent excusé : Olivier De la Faire.

Procurations : Catherine Arenou à Laurent Brosse, Arnaud Pericard à Gwendoline Desforges.

Date de mise en ligne : 24 juin 2024

Transmission préfecture le : 24 juin 2024

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20240621-lmc1149799-BF-1-1

Du : 24 juin 2024

Délibération exécutoire le : 24 juin 2024